



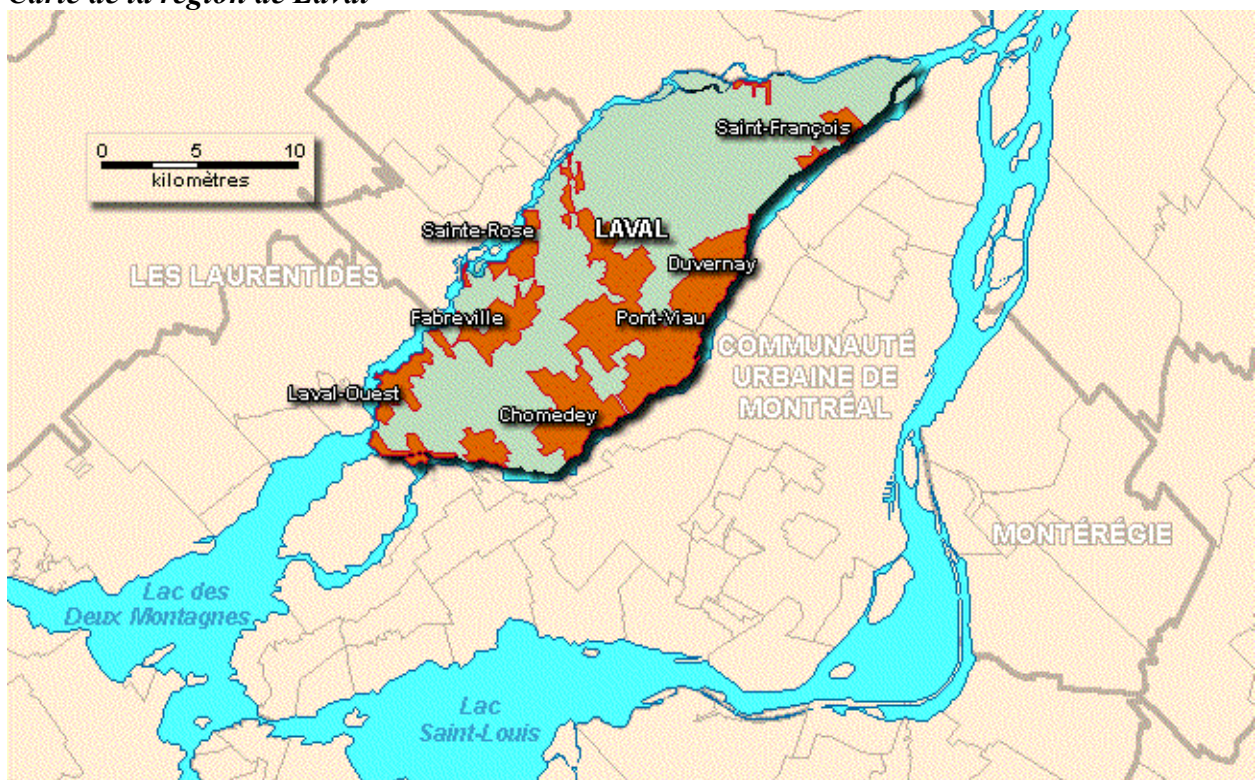
## *Portrait régional de l'eau*

*Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec*

**LAVAL**

**Région administrative 13**

*Carte de la région de Laval*



Source : Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/atlasquebec/>  
Tiré de l'Atlas du Québec et de ses régions

29 avril 1999

## *Note au lecteur*

---

Lors de la tenue du Symposium sur la gestion de l'eau en décembre 1997, le premier ministre, M. Lucien Bouchard, annonçait la tenue d'une vaste consultation publique ayant pour but de recueillir les différents points de vue de ceux et celles qui s'intéressent à la préservation et à la mise en valeur de l'eau.

Le 16 septembre 1998, le gouvernement décidait de confier cette tâche au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La consultation fut officiellement lancée le 26 janvier 1999 par le ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin.

Le mandat du BAPE, d'une durée de 12 mois, précise que les séances publiques devront se tenir dans chacune des régions administratives du Québec et que les recommandations de la Commission devront distinguer les préoccupations régionales de celles concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec.

Le présent document présente un portrait de l'eau pour la région de Laval, que ce soit au niveau de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréo-touristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique ou de ses problématiques régionales spécifiques.

Il a été élaboré dans le cadre de la consultation afin de répondre à certaines interrogations des citoyens ou de la Commission. Toutefois, compte tenu des délais très courts dont nous disposons pour son élaboration, il ne respecte pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; il doit donc être considéré comme un **document de travail**.

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1. Portrait socio-économique de la région.....	3
2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface).....	4
3. Portrait qualitatif de l'eau de surface .....	5
4. Portrait de l'eau souterraine .....	8
5. Portrait municipal.....	10
6. Portrait industriel.....	12
7. Portrait agricole.....	14
8. Portrait faunique et récréo-touristique.....	15
9. Initiatives locales.....	17

#### ANNEXE :

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires.....	20
Tableau A.2 : Alimentation en eau de consommation par MRC.....	21
Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC.....	22
Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité.....	23
Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC.....	24

# 1. Portrait socio-économique de la région

La région administrative de Laval, qui s'étend sur 245 km<sup>2</sup> et comptait, en 1997, 330 393 personnes, possède une caractéristique unique au Québec : il s'agit du seul territoire qui soit, à la fois, une région administrative, une municipalité régionale de comté (MRC) et une ville. L'économie de Laval est diversifiée, bien que le secteur tertiaire prédomine. Forte de ses 6 966 hectares d'excellents sols et profitant de la proximité du vaste marché de Montréal, la région s'appuie également sur une activité agricole importante, notamment dans le domaine de l'horticulture. On assiste aussi au développement du secteur secondaire avec l'émergence d'entreprises de haute technologie qui côtoient des industries manufacturières traditionnelles.

Tableau 1.2: Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristiques	Données
Population totale <sup>1</sup> (habitants)	330 393 (1997)
Superficie du territoire <sup>2</sup> (km <sup>2</sup> )	245 (1996)
Nombre de MRC <sup>2</sup>	1 (1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents <sup>2</sup>	1 (1998)
Nombre d'établissements manufacturiers <sup>3</sup>	490 (1998)
Nombre d'établissements miniers* en fonction <sup>4</sup>	4 (1997)
Pourcentage du territoire en forêt <sup>4</sup> (%)	29,8 (1995)
Pourcentage du territoire en agriculture <sup>5</sup> (%)	25,7 (1997)
Taux de chômage <sup>2</sup> (%)	11,1 (1997)
Revenus moyens totaux des particuliers <sup>2</sup> (\$)	26 148 (1996)
Emploi <sup>2</sup> :	
secteur primaire (%)	0,3 (1997)
secteur secondaire (%)	22,8 (1997)
secteur tertiaire (%)	76,9 (1997)

\* : Inclut les carrières, sablières et tourbières.

Sources : 1. Ministère des Affaires municipales

2. Bureau de la Statistique du Québec

3. Centre de recherche industrielle du Québec.

4. Ministère des Ressources naturelles

5. Statistique Canada

Le territoire forestier couvre 29,8 % du territoire de la région de Laval dont la totalité est de propriété privée. Pour sa part, le territoire agricole représente 25,7 % du territoire de cette région. On retrouve également dans la région de Laval 490 établissements manufacturiers et 4 établissements miniers en fonction.

## 2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface)

---

### 2.1 Les rivières

Les principales rivières de la région de Laval sont la rivière des Mille Îles et la rivière des Prairies. Ces deux rivières font partie du réseau hydrographique de la rivière des Outaouais. Les bassins de ces deux cours d'eau sont partagés avec la région de Montréal pour la rivière des Prairies et les régions des Laurentides et de Lanaudière pour la rivière des Mille Îles.

Les débits (moyen, maximum, minimum) ont été calculés sur plusieurs années d'observation (35 ans et plus) et on peut consulter le tableau qui suit pour connaître l'importance des rivières les unes par rapport aux autres.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivières	Débit moyen (m <sup>3</sup> /s)	Débit maximum (m <sup>3</sup> /s)	Débit minimum (m <sup>3</sup> /s)	Station <sup>1</sup> de mesure	Années observées (nb)	Période mesure
Des Prairies	1094	3680	382	043301	74	1922-1996
Des Mille Îles	218	1390	17,7	043201	35	1961-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement

1. Consulter l'annuaire hydrologique du ministère pour connaître l'endroit exact de la station .

### 2.2 Les lacs

La région de Laval ne compte aucun lac d'importance.

### 2.3 Les barrages

Nous retrouvons dans la région de Laval deux barrages. Il s'agit des barrages du Grand Moulin, situé à l'embouchure de la rivière des Mille Îles, et de l'ouvrage principal de l'aménagement hydroélectrique Rivière des Prairies.

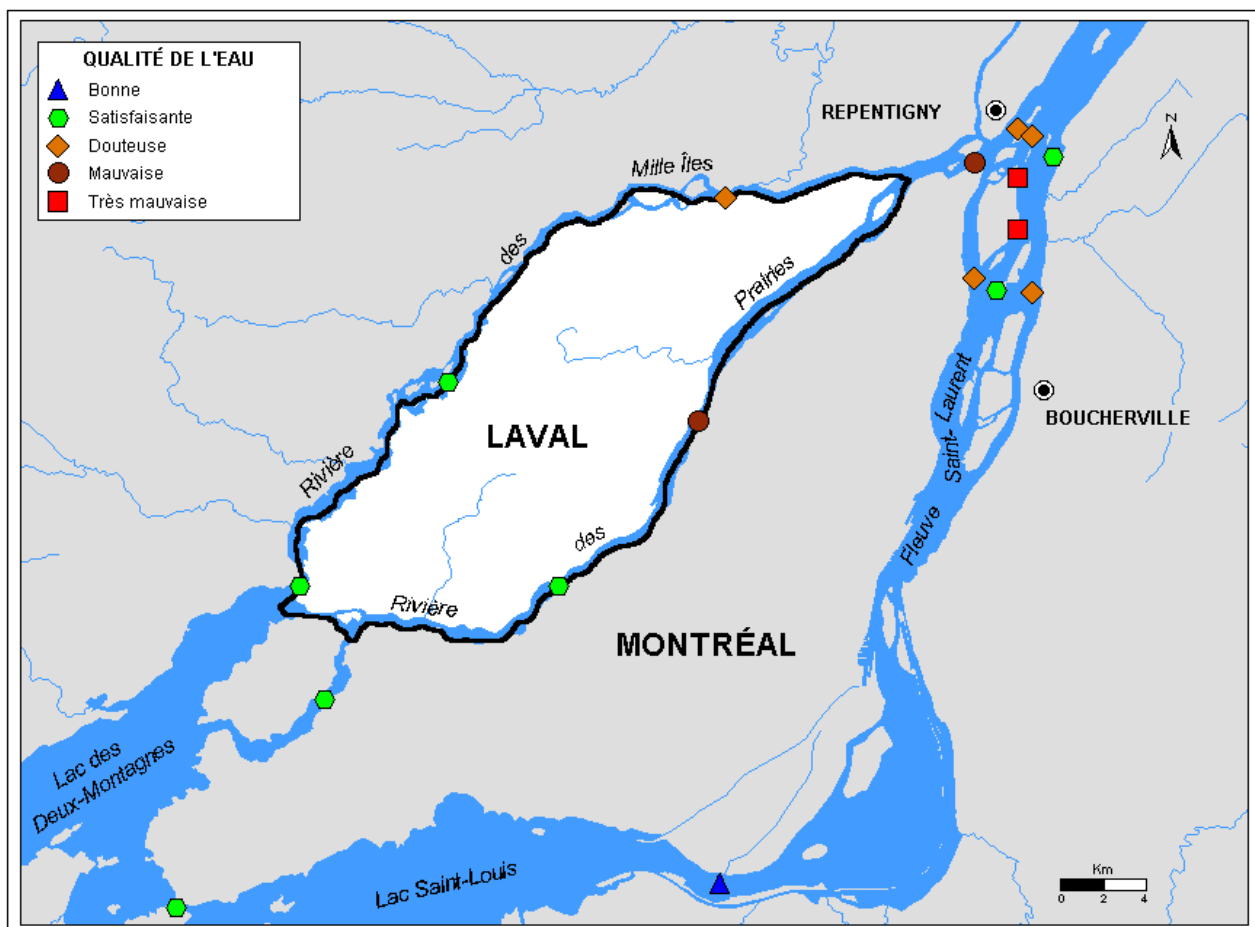
Le barrage du Grand Moulin est exploité par le ministère de l'Environnement dans le but de réduire les inondations le long de la rivière des Mille Îles. L'autre barrage est constitué d'un évacuateur de crues et d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau qui sont gérés par la société Hydro-Québec. Ils ont respectivement des hauteurs de 8 et de 12 mètres.

### 3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

#### 3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement se trouvant dans la région administrative de Laval. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre neuf indicateurs conventionnels de l'eau (azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrates, phosphore total, saturation en oxygène, turbidité).

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région de Laval



La qualité d'eau d'une rivière est directement liée aux diverses activités ayant lieu sur son bassin hydrographique. Aussi, pour les rivières des Mille Îles et des Prairies, les pressions de pollution les plus significatives ont été intégrées dans le tableau 3.1 qui suit. Pour chacune des deux zones riveraines, on y trouve la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordé à un réseau d'égouts et le pourcentage qui est desservi par une station d'épuration des eaux usées municipales.

Enfin, la description de problématiques particulières, lorsque existantes, est décrite par rivière. Est aussi incluse une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant au fleuve.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution provenant des zones riveraines

Bassin	Superficie bassin (km <sup>2</sup> )	Superficie cultivée <sup>1</sup> (km <sup>2</sup> )	Cheptel <sup>1</sup> (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau <sup>2</sup> (nb)	Population totale <sup>1</sup> (nb)	Population desservie par <sup>3</sup> : un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)
Des Mille Îles (rive Nord)	n.a.	50	0,2	n.d.	324 463	72	42
Des Mille Îles (île de Laval)	n.a.	42	0,1	0	63 566	100	100
Des Prairies (île de Laval)	n.a.	23	0,18	0	266 827	96,3	96,3 <sup>4</sup>
Des Prairies (île de Montréal)	n.a.	7	0,02	0	698 369	100	100 <sup>4</sup>

1. Source : dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996), réparti sur chaque rive des cours d'eau par la Direction régionale du ministère de l'Environnement
2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.
3. Source : ministère des Affaires municipales, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998, modifié et réparti selon chaque rive par la Direction régionale du ministère de l'Environnement.
4. Les eaux usées de l'ensemble de la population raccordée à un réseau d'égouts sont acheminées à une station d'épuration pour traitement avant d'être rejetées aux cours d'eau. Toutefois, par temps de pluie, une partie des eaux usées peut déborder dans la rivière des Prairies, tant du côté de Montréal que de Laval.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, 1 unité animale équivaut à 1 vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

n.d. : non disponible

n.a. : non applicable

## 3.2 Problématiques particulières sur la qualité de l'eau

### 3.2.1 Rivière des Prairies

Du pont de l'autoroute 13 jusqu'au barrage de la centrale hydroélectrique de la Rivière des Prairies, les débordements des réseaux d'égouts unitaires des municipalités de l'île de Montréal et de Laval viennent compromettre la qualité de l'eau. La contamination par les coliformes fécaux et, dans une bien moindre mesure, par le phosphore total sont les deux causes principales de détérioration de la qualité de l'eau.

En aval du barrage de la centrale hydroélectrique, plusieurs frayères ont été identifiées. Certaines d'entre elles, situées du côté de l'île de Montréal, sont exposées aux eaux de certains ouvrages de débordement des réseaux d'égouts unitaires.

### 3.2.2 Rivière des Mille Îles

De l'exutoire du lac des Deux Montagnes jusqu'à la confluence avec la rivière des Prairies, une population de plus 388 000 habitants est répartie de part et d'autre de la rivière des Mille Îles. Bien que les activités industrielles et agricoles y soient présentes, les rejets urbains constituent, et de loin, la principale source de contamination des eaux.

Les eaux usées de plus de 52 % de la population sont actuellement traitées (100 % du côté de Laval et 42 % sur la rive nord de la rivière) et les derniers travaux d'assainissement devraient être complétés à l'aube de l'an 2000. Lorsque ces travaux seront complétés, les critères de qualité d'eau associés aux deux paramètres actuellement problématiques, soit le phosphore total et les coliformes fécaux, devraient être respectés. Les débordements des réseaux d'égouts unitaires des quartiers de Laval-ouest et de Ste-Rose de Ville de Laval subsistent et viennent compromettre la qualité de l'eau de la rivière.

## 3.3 Références des publications les plus récentes

HÉBERT, S., 1999. *Qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent, 1990 à 1997*, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement du Québec, Québec, rapport en préparation.

HÉBERT, S., 1993. *Qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent, 1990 - 1991*, Direction de la qualité des cours d'eau, ministère de l'Environnement du Québec, Québec, QEN/QE-81/1, Envirodoq N° EN930002, 98 p. + 6 ann.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, 1993. *Le fleuve Saint-Laurent 1976 - 1992*, Direction de la qualité des cours d'eau, ministère de l'Environnement du Québec, Québec, 8 p.

## 4. Portrait de l'eau souterraine

---

### 4.1 Les usages

Seulement 4,4 % de la population, soit environ 14 500 personnes, est alimentée par eau souterraine, au moyen de puits individuels (voir tableau A.2). On estime ainsi à environ 3 600 le nombre total de puits dispersés sur l'île. Il y a peu de données sur la qualité de l'eau de ces puits.

Au-delà de 280 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter les puits de surface et tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou dont les données n'ont pas encore été saisies.

### 4.2 Problèmes de contamination

Certaines activités industrielles et commerciales ont affecté ou pourraient affecter la qualité de l'eau souterraine.

Sept anciens lieux d'élimination de déchets solides (L.E.S.) et trois anciens lieux d'élimination de résidus industriels (L.E.R.I) sont susceptibles de contaminer l'eau souterraine à des degrés divers. Ces dix sites ont fait l'objet d'une évaluation par le ministère de l'Environnement dans le cadre du programme GERLED. Cinq sites, dont un seul site d'élimination de résidus industriels, sont classés comme des lieux présentant un potentiel de risque moyen pour l'environnement ou un faible potentiel de risque pour la santé publique. Les autres cinq sites sont classés comme des lieux présentant un faible potentiel de risque pour l'environnement mais aucun risque pour la santé publique.

Dans le secteur commercial, les cas les plus nombreux de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés à l'entreposage de produits pétroliers, principalement en milieu urbain. Le remplacement des réservoirs souterrains a mis à jour des cas de contamination principalement sur les terrains de stations services, mais également sur des terrains industriels et des bâtiments publics. Les fuites d'hydrocarbures dans le sol peuvent généralement être détectées à la suite de leur infiltration dans les réseaux d'égouts municipaux.

### 4.3 La gestion de l'exploitation des eaux souterraines et l'aménagement du territoire

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région administrative de Laval. Les autorisations émises en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* constituent le moyen, actuellement à la disposition du Gouvernement, pour vérifier *à priori* l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne visent qu'une partie seulement des secteurs d'activités humaines susceptibles d'opérer des captages d'importance.

La détermination des périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable, c'est-à-dire la détermination de l'aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de ces aires, n'est pas une action qui est généralisée de la part des municipalités. Cependant, depuis 1996, le ministère de l'Environnement peut, en vertu de la Directive 001 portant sur le captage et la distribution de l'eau, exiger pour ces projets de captage la détermination de ces périmètres de protection et recommander l'adoption d'une réglementation pour régir les activités et les usages sur le territoire.

#### 4.4 Références

Berjamy, 1991. *Hydrogéologie de l'Île Jésus*, École Polytechnique de Montréal.

Tanguay, M.G. et St-Arnaud, L., 1985. *Carte hydro-géologique de l'Île Jésus, comté de Laval*, Centre de développement technologique - École Polytechnique de Montréal.

Simard, Georges, Des Rosiers, R., 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec - rapport H.G.-13*, ministère de l'environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.

Beaumier, M., Kirouac, F. Leduc, M., 1994. BADGEQ en totalité sur support digital, ministère des Ressources naturelles du Québec.

## ***5. Portrait municipal***

---

### **5.1 Le portrait général**

#### **5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau**

La région de Laval compte un seul réseau municipal d'aqueduc s'étendant sur 1 300 km et desservant une population de 314 000 habitants. Le volume annuel d'eau produit en 1997 fut estimé à 72 300 000 m<sup>3</sup> en 1997. On retrouve également sur le territoire de la région de Laval, quatre réseaux privés d'aqueduc desservant 1 848 habitants.

On évalue que 95,6 % de la population de la région de Laval est alimentée par eau de surface tandis que 4,4 %, soit 14 545 personnes, est alimentée en eau souterraine à l'aide de puits individuels.

Il y a trois usines de purification de l'eau potable qui desservent le réseau d'aqueduc de la ville de Laval et les quatre réseaux d'aqueduc privés. Deux de ces usines ont leur prise d'eau dans la rivière des Prairies (secteurs Pont-Viau et Chomedey) et l'autre usine a sa prise d'eau dans la rivière des Mille Îles (secteur Sainte-Rose). Eau produite par ces usines est généralement de très bonne qualité.

#### **5.1.2 Gestion des eaux usées municipales**

Au niveau de l'assainissement des eaux municipales, nous pouvons dire, depuis le 31 décembre 1998, que les eaux usées de près de 97 % de la population de la région de Laval sont traitées; les égouts d'environ 10 000 personnes dans la partie est de l'île ne sont pas encore raccordés système d'interception acheminant les eaux usées aux stations d'épuration. De plus, il y a aussi environ 3 270 résidences et quelques 300 commerces ou industries dont les eaux usées sont traitées à l'aide de fosses septiques individuelles. Dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux comme le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et le Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), près de 460 M \$ auront été investis par le gouvernement du Québec et la Ville de Laval pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales.

Il y a trois stations municipales d'épuration des eaux usées sur l'île de Laval. La station Fabreville, mise en opération en 1986, dessert les secteurs de Fabreville et de Laval-Ouest. En 1993, le poste de pompage, l'intercepteur Ste-Rose/Auteuil et la station d'épuration Auteuil ont permis d'éliminer, en temps sec, les rejets d'eaux usées non traitées à la rivière des Mille-Îles. Enfin, la station d'épuration La Pinière, desservant le versant sud de l'île, a été complétée en décembre 1998. Un système de désinfection à l'aide de lampes à rayons ultraviolets est présentement à l'essai à la station de La Pinière et on procède actuellement à l'installation de systèmes de désinfection aux stations d'Auteuil et de Fabreville.

### **5.2 Problématiques spécifiques**

#### **5.2.1 Gestion du milieu hydrique**

La MRC de Laval adoptait le 13 avril 1989 son premier schéma d'aménagement dans lequel fut intégrée la cartographie des zones inondables produite dans le cadre de la première convention Canada-Québec. La réglementation d'urbanisme de l'époque n'interdisait pas le remblayage des rives et de fait, de nombreuses superficies furent remblayées.

Par la suite, la Ville de Laval a adopté le 29 août 1995 un règlement concernant le littoral, la bande riveraine et la plaine inondable 0-20 ans. Les cartes du risque d'inondation désignées par le ministre de l'Environnement du Québec et le ministre de l'Environnement du Canada le 15 mai 1995 ont été intégrées à ce règlement. La Ville de Laval s'est ainsi conformée à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, sauf en ce qui concerne le remblayage des plaines d'inondation 20-100 ans et la protection des petits cours d'eau présents sur l'île.

La rivière des Prairies a un débit est assez régulier, ce qui limite les risques d'inondation. Par contre, la rivière des Mille Îles, a un débit extrêmement irrégulier qui varie entre 20 et 1 400 m<sup>3</sup>/s. En raison des nombreuses constructions qui ont été effectuées dans les zones inondables de grands courants (0-20 ans), le gouvernement du Québec a construit en amont un ouvrage de contrôle des crues : le barrage du Grand-Moulin.

### **5.2.2 Gestion des eaux usées municipales**

Presque tous les réseaux d'égouts (97%) sur le territoire de l'île de Laval sont raccordés aux ouvrages d'assainissement et, en temps sec, la totalité des eaux usées véhiculées par ces réseaux est donc acheminée à une des trois stations d'épuration de la Ville de Laval.

Toutefois, une certaine partie de ces réseaux d'égouts sont de type unitaire. Cette caractéristique a entraîné la présence de nombreux ouvrages de débordement sur le pourtour de l'île qui rejettent ainsi des eaux usées non traitées lors d'événements pluviaux.

Le bilan du suivi effectué à ce jour a permis de constater une amélioration de la qualité des eaux entourant le territoire à la suite de la mise en place des ouvrages d'assainissement. Cependant, en temps de pluie, la qualité de l'eau est affectée par les nombreux débordements des réseaux d'égouts unitaire.

## 6. Portrait industriel

---

### 6.1 Le portrait général

#### Secteur primaire

Dans le secteur primaire, des activités d'extraction minérale sont effectuées dans trois carrières et une sablière. En règle générale, l'exploitation des carrières et sablières entraîne peu d'impacts sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas d'exploitation sous le niveau de la nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les normes prévues au *Règlement sur les carrières et sablières*.

#### Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, on retrouve environ 490 établissements industriels et manufacturiers situés dans la région de Laval dont 86 % comptent moins de 50 employés. L'ensemble des industries consomme moins de 10 % de l'eau potable provenant du réseau de distribution de la Ville de Laval. Aucune industrie n'utilise d'eau provenant de la nappe phréatique ou des plans d'eau entourant l'île de Laval. La majorité des industries sont localisées dans l'un des trois parcs industriels.

Le ministère de l'Environnement a dénombré en 1995, 27 établissements dans la région de Laval dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de créer directement ou indirectement un impact significatif sur l'environnement en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques sur ces 27 établissements, soit une répartition en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que, sauf une exception, tous les établissements sont raccordés au réseau d'égouts municipal.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre au niveau gouvernemental en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel; adoption de règlements dans deux secteurs industriels soit ceux des pâtes et papiers et du raffinage du pétrole; réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), le Plan d'action Saint-Laurent (PASL/SLV-2000) et depuis peu, le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements visant à régir les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'établissement des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Ainsi, on a établi le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser par opposition à ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés comme terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect de normes réglementaires ou d'autres exigences établies en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et ceci à la date considérée.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement pour les industries de la région de Laval en date de 1995. De façon générale, pour l'ensemble des secteurs industriels, 50 % des grandes entreprises, 47 % des moyennes entreprises et 70 % des petites entreprises avaient complété leurs travaux d'assainissement en 1995. Depuis 1995, plusieurs autres établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

En 1995, seulement deux des 26 industries raccordées au réseau d'égouts municipal voyaient leurs effluents traités dans une station d'épuration. Depuis la fin de 1998, toutes les eaux usées de ces industries sont acheminées à une station d'épuration à la suite de la mise en opération de la station du secteur Lapinière.

Actuellement, les problématiques relatives à l'eau se retrouvent principalement dans les secteurs de la chimie (extrusion de plastique et fabrication de produits chimiques), de la transformation du métal et du secteur agro-alimentaire qui regroupent 93 % des industries ayant des rejets significatifs. Parmi elles, seulement 11 entreprises consomment plus de 25 000 mètres cubes par année. Les eaux de refroidissement représentent l'utilisation majeure des eaux consommées. Lorsque requis pour rencontrer les normes de rejet au réseau d'égouts municipal, les eaux de procédés sont soumises à un prétraitement (contrôle de pH, trappe à graisse, précipitation de métaux ou décantation de matières en suspension) avant leur rejet à l'égout.

### **Secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et de service. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

## ***7. Portrait agricole***

---

### **7.1 Le portrait général**

La région de Laval regroupe 0,56 % des fermes du Québec et 0,36 % des superficies cultivées au Québec. La région de Laval est la capitale de l'horticulture au Québec et une des plus importantes régions de production horticole au Canada. Plus de 170 producteurs agricoles sur un total de 202 oeuvrent dans le domaine de l'horticulture.

Près de 26 % du territoire lavallois est réservé aux producteurs agricoles, ce qui représente environ 6 300 hectares, surtout localisés au nord de l'île. Près de 50 % de la superficie exploitable est affectée à l'horticulture. La région de Laval compte aussi quelques producteurs laitiers et éleveurs de chevaux. On y retrouve un cheptel de 1 500 individus dont la moitié sont des bovins. La superficie cultivée est de 50 km<sup>2</sup> dont 17,5 % est irriguée (plus de détails sur le portrait agricole sont fournis au tableau A.5 en annexe).

### **7.2 Problématiques spécifiques**

Sur le territoire de Laval, 95,6 % de la population est desservie par l'aqueduc municipal dont l'eau provient des rivières des Mille Îles et des Prairies. La nappe phréatique est donc très peu utilisée. Aucun problème particulier n'est à signaler au niveau de la contamination des eaux souterraines ou des eaux de surface par les activités agricoles.

## 8. Portrait faunique et récréo-touristique

---

### 8.1 Portrait faunique

Il y a de nombreux habitats fauniques autour de l'île Jésus, surtout en bordure de la rivière des Mille Îles. L'existence d'herbiers aquatiques associés aux nombreux marais de cette dernière favorise la présence d'oiseaux aquatiques qui n'y sont pas chassés en raison d'une réglementation de la ville de Laval interdisant l'utilisation d'armes offensives (armes à feu, arcs, arbalètes, etc.). Les habitats de la sauvagine sur la rivière des Prairies sont principalement concentrés à l'archipel du Mitan.

La valeur exceptionnelle du site de la rivière des Mille Îles, tant du point de vue de la faune que de la flore, a été reconnue officiellement par le gouvernement du Québec en 1998 par un arrêté ministériel et une réglementation limitant la pratique de certaines activités. Ces dispositions, sanctionnées en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, ont permis la création du Refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles. Premier refuge faunique réglementé sur des terres privées au Québec (sur un total de quatre), ce nouveau territoire est constitué de dix (10) îles réparties sur plus de 26 hectares. Les habitats fauniques de ces aires protégées, d'une remarquable diversité écologique, font désormais l'objet d'une plus grande attention des autorités municipales, régionales et québécoises.

Par ailleurs, le Parc de la rivière des Mille Îles favorise également le contact de la population avec ces importants écosystèmes.

#### 8.1.1 Pêche sportive

La rivière des Prairies et la rivière des Mille Îles comportent chacune un sanctuaire de pêche. Celui de la rivière des Prairies est situé en aval du barrage de la centrale hydroélectrique et celui de la rivière des Mille Îles est localisé aux abords des rapides du Moulin. Ces secteurs ont été désignés sanctuaires pour protéger les nombreuses espèces de poissons qui viennent y frayer au printemps. Malgré cela, ces rivières demeurent encore sous-utilisées relativement à leur potentiel pour la pêche sportive. À cet égard, la Fondation de la faune du Québec organise des programmes « Pêche en herbe » et « Pêche en ville » qui visent à initier des jeunes à la pratique de cette activité et, pour les moins jeunes, à leur faciliter la pratique de ce sport en milieu urbain.

Parmi les nombreuses espèces de poisson que l'on retrouve dans ces rivières, mentionnons : l'aloise savoureuse, anadrome comme le saumon et dont la qualité de sa chair en fait un mets de qualité; les maskinongé, brochet, perchaude, doré et achigan qui suscitent également l'enthousiasme des amateurs de pêche; l'esturgeon jaune, qui est exploité commercialement et qui fait l'objet d'une attention scientifique particulière en raison, entre autres, de la présence dans la rivière des Prairies de la plus importante frayère connue pour cette espèce; le chevalier cuivré, appelé jadis suceur cuivré, qui a été désigné espèce menacée et que l'on retrouve dans la rivière des Mille Îles et dans la rivière Richelieu en Montérégie.

### 8.2 Activités de contact avec l'eau

En raison de leurs caractéristiques physiques favorables et de la proximité d'un important bassin de population, les rivières des Prairies et des Mille Îles offrent un potentiel récréatif exceptionnel, que se soit pour des activités de contact direct avec l'eau (ex : baignade, ski nautique), de contact indirect (ex : navigation de plaisance, canotage, pêche sportive) ou de contact visuel à partir de parcs riverains, de sentiers pédestres et de pistes cyclables. Actuellement, la qualité de l'eau ne permet pas d'activité de contact avec l'eau même si certains osent s'y aventurer.

Bien que la baignade et le ski nautique soient pratiquées, de façon limitée toutefois, dans la partie amont de ces deux rivières, celles-ci sont surtout fréquentées par les adeptes de pêche sportive, de

navigation de plaisance et d'activités en rive comme la randonnée. Les parcs riverains municipaux, les quais publics, les rampes de mises à l'eau et les marinas constituent des accès publics très prisés par les lavallois.

Parmi les usages spécifiques à la rivière des Prairies, soulignons la présence de marinas et d'un club d'aviron. La rivière est navigable en amont du barrage hydroélectrique de Hydro-Québec jusqu'au lac des Deux Montagnes. La faible vitesse du courant de cette dernière, sauf au rapide du Cheval Blanc, offre toutefois un excellent potentiel de navigation de plaisance (canot, kayak, chaloupe, etc.). Avec le traitement récent des eaux usées du versant sud de l'île Jésus à la station d'épuration Lapinière, l'attrait récréo-touristique de la rivière des Prairies devrait grandement s'améliorer.

La rivière des Mille Îles est en grande partie navigable. Malgré une qualité des eaux encore problématique causée par les nombreux rejets municipaux non traités, la vocation récréative de la rivière des Mille Îles est néanmoins demeurée importante. La traditionnelle descente en canot au printemps qui réunit plus de 1 000 canoteurs chaque année constitue certes un attrait important. L'assainissement des eaux usées urbaines, qui devrait être complété vers la fin de l'année 1999, redonnera aux populations riveraines de la rivière des Mille Îles l'usage de l'eau dans des conditions de salubrité acceptables. Certaines activités délaissées au fil des ans, comme la baignade jadis très populaire à Laval-Ouest et Sainte-Rose, pourront éventuellement se pratiquer à nouveau. En outre, Éco-Nature, un organisme non gouvernemental (ONG) oeuvrant pour la pratique d'activités nautiques, culturelles et éducatives, constitue un partenaire de premier plan pour la protection et la mise en valeur de l'environnement et de la faune de la rivière des Mille îles.

Cependant, les problèmes de débordements des réseaux d'égout unitaire en période de pluie abondante occasionnent encore des problèmes de contamination des rivières qui viennent limiter la pratique de certaines activités.

## 9. Initiatives locales

### 9.1 Projets en développement durable

À l'aide de la version pré-sommet du document produit par le personnel d'ÉcoSommet 96 nous avons soutiré les projets en rapport avec les thèmes « Lacs et cours d'eau et faune (aquatique) » de la région de Laval afin de connaître les types de projets en développement durable amorcés ou en cours dans la région. Un seul projet a été répertorié soit :

Projet	Promoteur	Partenaires
<b>Aide aux municipalités dans les interventions de cours d'eau</b> (conseils et assistance techniques aux municipalités dans l'élaboration des plans des cours d'eau)	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Ville de Laval

Le répertoire de réussites (400 projets) produit par le personnel d'ÉcoSommet est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables thématiques panquébécoises qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

### 9.2 Projet en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Un seul projet en milieu hydrique dans la région de Laval est assujetti à la procédure d'évaluation environnementale. La table 9.1 fournit une description sommaire de celui-ci et indique à quelle étape de la procédure il est rendu.

Tableau 9.1 : Liste des projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale pour la région de Laval

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure
Creusage du rapide du Cheval Blanc par la ville de Laval	Le projet consiste à améliorer la navigabilité dans la rivière des prairies au niveau du rapide du Cheval Blanc.	Étude d'impact. Le projet est actuellement suspendu et pourrait être abandonné.

### **9.3 Initiatives de gestion de rivières**

Au 1<sup>er</sup> juin 1998, la région de Laval comptait un organisme de rivières, soit la Corporation de mise en valeur de la rivière des Mille Îles. Cet organisme est composé d'élu(e)s des municipalités riveraines qui se sont regroupés et qui se sont donnés comme mandat la mise en valeur de la rivière des Mille Îles tel que l'aménagement et le développement de la rivière.

## ANNEXE

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires

Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC

Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC

Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur

Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC

**TABLEAU A.1 : RÉPERTOIRE DES BARRAGES, UTILISATION ET PROPRIÉTAIRES- RÉGION DE LAVAL (13)**

<b>Utilisation</b>	<b>Nombre de barrages</b>	<b>%</b>
<b>Agriculture</b>	0	0
<b>Contrôle des inondations</b>	1	50
<b>Étang</b>	0	0
<b>Faune</b>	0	0
<b>Hydroélectricité</b>	1	50
<b>Pisciculture</b>	0	0
<b>Prise d'eau</b>	0	0
<b>Régularisation</b>	0	0
<b>Réserve incendie</b>	0	0
<b>Site historique</b>	0	0
<b>Villégiature</b>	0	0
<b>Autres</b>	0	0
<b>Inconnue</b>	0	0
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>2</b>	<b>100</b>
<b>Type de propriétaire</b>	<b>Nombre de barrages</b>	<b>%</b>
<b>Entreprise privée</b> (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	0	0
<b>Hydro-Québec</b>	1	50
<b>Municipal</b>	0	0
<b>Privé</b> (individu et association de lacs)	0	0
<b>Public</b>	0	0
<b>Public - Ministère de l'Environnement</b>	1	50
<b>Orphelin</b>	0	0
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>2</b>	<b>100</b>

**Référence :** Données préliminaires obtenues d'un inventaire terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 concernant les barrages d'une hauteur de 1 mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.

**TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION  
PAR MRC - RÉGION DE LAVAL (13)**

**TABLEAU A.3 : GESTION DES EAUX USÉES PAR RÉSEAU PAR MRC -  
RÉGION DE LAVAL (65)**

**TABLEAU A.4 : PORTRAIT INDUSTRIEL - RÉGION DE LAVAL (13)**

<b>Nombre d'industries ayant des rejets d'eaux usées significatifs<sup>1</sup>                      Et taux d'assainissement en 1995 (%)<sup>2</sup>                      - Répartition selon les secteurs industriels et la taille -</b>				
<b>SECTEUR</b>	<b>Grandes Entreprises (&gt; 250 e)</b>	<b>Moyennes Entreprises (50 à 249 e)</b>	<b>Petites entreprises (&lt; 50 e)</b>	<b>TOTAL</b>
Pâtes et papiers	0	0	0	0
Métallurgie primaire	0	0	0	0
Chimie	1 (0 %)	3 (0 %)	4 (50 %)	8 (25 %)
Transformation du métal	1 (100 %)	7 (57 %)	1 (100 %)	9 (67 %)
Agro-alimentaire	0	4 (50 %)	4 (75 %)	8 (63 %)
Textile	0	0	0	0
Transformation du bois <sup>3</sup>	0	0	0	0
Industries diverses	0	1 (100 %)	1 (100 %)	2 (100 %)
<b>TOTAL</b>	<b>2 (50 %)</b>	<b>15 (47 %)</b>	<b>10 (70 %)</b>	<b>27</b>
<b>- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille -</b>				
<b>LIEU DE REJET</b>	<b>Grandes Entreprises (&gt; 250 e)</b>	<b>Moyennes Entreprises (50 à 249 e)</b>	<b>Petites entreprises (&lt; 50 e)</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Réseau d'égouts municipal</b>	2 (50 %)	15 (47 %)	9 (67 %)	26 <sup>4</sup> (54 %)
<b>Environnement (dans les eaux de surface)</b>	0	0	0	0
<b>Environnement (installations septiques)</b>	0	0	1 (100 %)	1 (100 %)
<b>TOTAL</b>	<b>2 (50 %)</b>	<b>15 (47 %)</b>	<b>10 (70 %)</b>	<b>27</b>

1. Industries ayant des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries générant des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement contrôlées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.
3. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détails.
4. Parmi ces 26 entreprises, les rejets de 2 d'entre elles sont traités dans une station d'épuration municipale qui était en service en 1995.

**Référence :** Adapté de « L'assainissement des eaux usées industrielles au Québec – État de la situation en 1995 », ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des politiques du secteur industriel, Service de l'assainissement des eaux, 1998.

**TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DE LAVAL (13)**

**TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR MRC - RÉGION DE LAVAL (13)**

MRC (code)	RÉSEAUX EAU POTABLE <sup>1</sup>			TYPE d'ALIMENTATION EN EAU <sup>2</sup>					
	Nb municipalités desservies par réseau  (population)	Nb réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuels	
						Population	%	Population	%
<b>Laval (65)</b>	1 (314 000 habitants)	1	1	314 000	95,6	0	0	14 545	4,4
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>1</b> <b>(314 000 habitants)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>314 000</b>	<b>95,6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 545</b>	<b>4,4</b>

1. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises ainsi que les équipements individuels.

2. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises.

**Source :** Système informatisé eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données janvier 1999).

**TABLEAU A.3 : GESTION DES EAUX USÉES PAR RÉSEAU PAR MRC - RÉGION DE LAVAL (65)**

MRC (code)	Nb municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31/12/98 <sup>1</sup>		Population raccordée qui traitera ses eaux le 31/12/99 <sup>2</sup>		Investissements (PAEQ et PADEM) <sup>3</sup>
		Population	%	Population	%	Population	%	
<b>Laval (65)</b>	1	317 313	96	307 313	97	307 313	97	458 996 033 \$
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>1</b>	<b>317 313</b>	<b>96</b>	<b>307 313</b>	<b>97</b>	<b>307 313</b>	<b>97</b>	<b>458 996 033 \$</b>

1. Stations en rodage et en fonction au 31/12/1998

2. Stations en construction et en fonction au 31/12/1998

3. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec  
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales

Référence : Banque du MAM 07/01/99

**TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DE LAVAL (13)**

MRC (code)	% superficie des fermes/ MRC	Nb fermes	Cheptel (nombre d'individus)				Superficie (km <sup>2</sup> )				
			Volailles	Bovins	Porcins	Ovins	cultivée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier <sup>1</sup>	herbicides, insecticides et/ou fongicides <sup>2</sup>
<b>Laval (65)</b>	25,7	202	410	741	n.d.	305	50,37	8,81	36,08	4,14	62,50
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>25,7</b>	<b>202</b>	<b>410</b>	<b>741</b>	<b>n.d.</b>	<b>305</b>	<b>50,37</b>	<b>8,81</b>	<b>36,08</b>	<b>4,14</b>	<b>62,50</b>

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface et/ou par injection), par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.

2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et/ou de fongicides, par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

**Références :** a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (Données de 1996)  
b. *Répertoire des municipalités du Québec* 1998